



Les organisations de retraités CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC et FGR-FP de Seine-et-Marne déclarent ensemble qu'elles

veulent que la voix des retraité(e)s soit entendue

Pouvoir d'achat des pensions de retraite

Le niveau actuel des retraites ne permet pas de satisfaire les besoins les plus élémentaires.

1 020 euros est la pension moyenne des femmes
600 000 personnes âgées perçoivent une pension inférieure à 800 euros

Les retraités sont confrontés quotidiennement aux hausses du coût de la vie :

- * Hausse des dépenses de santé directes (franchises de 1 euro par acte médical et de 18 euros sur les actes chirurgicaux, hausse du forfait hospitalier à 16 euros, dépassements d'honoraires...);
- * Hausse du coût des mutuelles ;
- * Hausse des dépenses de première nécessité (légumes + 5% - eau + 4,7% - logement +3%...);
- * Hausse de l'énergie (essence – gaz + 11,3%);
- * Reste à charge très important pour le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie ;
- * Coût élevé des séjours en maisons de retraite (rien en dessous de 2000 € 00 par mois en Seine-et-Marne)

Les retraités d'aujourd'hui aspirent à vivre mieux et ont de nouveaux besoins. Ils refusent de devenir une population vulnérable, privée de projets de vie du fait d'une érosion du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraite.

La question du niveau de vie des retraités avec des pensions correctes, permettant de vivre dignement, pleinement intégrés dans la société **est une question de choix de société.**

Ils refusent d'être seulement considérés comme un coût ! Ils sont aussi moteurs de développement d'activité ou d'emploi pour la société : le loisir et le tourisme, mais aussi pour la santé, la recherche, l'aide à la personne, la prise en charge de l'autonomie. Ils aident souvent, à la fois leurs parents et leurs enfants. Ils ont un rôle important dans la vie associative. Ils sont créateurs de liens sociaux comme ils ont été créateurs de richesses.

**L'ensemble des organisations de retraités revendique
la revalorisation des pensions et retraites du secteur privé et du secteur public
ainsi qu'un minimum de pension égal au SMIC net.**

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'avenir du financement de l'APA n'est pas assuré par l'état et tend à un transfert de charges croissant sur les conseils généraux, avec pour conséquences une augmentation des impôts locaux et des inégalités entre départements.

Elles n'acceptent pas le principe de la contribution de solidarité pour l'autonomie versée en compensation d'un jour travaillé supplémentaire.

Les organisations de retraités demandent :
- la reconnaissance de la dépendance ;
- sa gestion et son financement par la Sécurité sociale.

L'hébergement dans les établissements pour personnes âgées

Pour les retraités, il est impossible de faire face au coût de l'hébergement dans un établissement pour personnes âgées. Les tarifs appliqués sont particulièrement élevés en Seine et Marne et largement supérieurs au niveau moyen des retraites.

La situation est encore plus dramatique lorsqu'il s'agit de la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Les mesures prises par le gouvernement jusqu'à présent sont insuffisantes.

Le gouvernement à venir doit faire plus dans tous ces domaines, d'autant plus que la plupart des mesures annoncées tant dans le plan « Bien Vieillir » que dans le plan antérieur « Solidarité Grand Age » sont financées par la Sécurité sociale et non par l'Etat lui-même.

Les retraités et personnes âgées attendent des réponses concrètes et des moyens à la hauteur de leurs besoins en matière de :

- pouvoir d'achat des pensions et retraites ;
- prise en charge de la perte d'autonomie ;
- hébergement dans les établissements pour personnes âgées ;
- aide à domicile ;
- services publics et de santé.

Fait à Melun, le 19 mars 2007